



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2023-022**

**Objet :
Modification Grille tarifaire Camping 2023**

Date de la convocation : 30/03/2023
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15

Votes	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, MANDON Éric, PARRA Christophe, RENOARD Nathalie, OUILLE Laurent, ORTUNO Thierry

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (donne pouvoir à PARRA Christophe), LAFON Alain (donne pouvoir à MANDON Éric) BONIOL Karine (donne pouvoir à ALVERGNE Brice), VALERO Fanny (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise)
Absent : REKKAB Claude, MARY Julien

Mme CUTANDA Josette est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs 2023 du Camping et Gîtes « L'affenage » ont été votés lors du conseil municipal de 2 février, dans le cadre de la délibération numéro 6.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la période de réservation du camping afin qu'elle puisse débuter à partir 1^{er} Avril, sur la base de tarification « Moyenne saison » :

Camping Tarifs 2023		
	Moyenne Saison <i>du 01/04/2023 au 15/07/2023 du 26/08/2023 au 04/11/2023,</i>	Haute Saison <i>Du 15/07/2023 au 26/08/2023</i>
	Nuit	Nuit
Emplacement 2 adultes +1 voiture +1 caravane (ou tente ou camping car) sans électricité	16,00 €	21,00 €
Emplacement Aire d'itinérance (Cyclotouriste/Randonneur) 2 adultes + 1 tente sans électricité	11,00 €	16,00 €
Personne supplémentaire à partir de 13 ans	3,50 €	5,50 €
Enfant 2 à 12 ans	3,00 €	4,00 €
Enfant – 2 ans	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>
Electricité	4,50 €	4,50 €
Réductions (offres non cumulables): 20% sur le tarif de l'emplacement sur l'ensemble du séjour à partir de la 22ème nuit en Camping		

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
24 AVR. 2023
D.R.C.L
GREFFE-PFRA

Les autres tarifs restent inchangés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE la nouvelle grille tarifaire du camping et gîtes « L'Affenage ».

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 6 avril 2023

Le Maire

Thibaut BARRAL

